



Conseil municipal du 21 mai 2015

Point F – Modification du PEDT

Intervention de Pierre Chiesa pour le groupe EELV

Monsieur le maire,

Chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Lorsque l'on nous rassure que 80 % des parents seraient favorables au mercredi matin, contre toute logique arithmétique, ou que l'on agite les 1.700 signataires d'une pétition dont on ne sait même pas s'il s'agit des parents de 850 ou de 1.700 enfants sur les 5.500 scolarisés à Ivry, on peut se dire que la « démocratie des sondages » a de beaux jours devant elle. Mais la démocratie tout court est en train de passer à la trappe. Car, ce faisant, l'autorité politique se défait de sa responsabilité en cédant la place au « despotisme de la majorité », ainsi que

l'écrivait Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique*. Tocqueville qui écrivait aussi : « Qu'est-ce donc qu'une majorité prise collectivement, sinon un individu qui a des opinions et le plus souvent des intérêts contraires à un autre individu qu'on nomme la minorité ? » Notre responsabilité en tant qu'élu-es de la République est donc de faire des choix entre les intérêts contraires des parents, des élèves, des enseignants, des personnels municipaux, et de l'organisation des services et des activités qui sont proposés. Et l'on ne voit pas en quoi, par exemple, l'« intérêt supérieur » des enfants du primaire devrait passer devant celui des enfants du collège ou celui des lycéens, notamment dans l'organisation des activités culturelles ou sportives.

Il faut le dire et le répéter : la somme des intérêts particuliers ne fera jamais l'intérêt collectif et un référendum sur un tel sujet n'est qu'une façon de se défaire de ses responsabilités. C'est donc bien une autre manière de penser qu'il faut mettre en œuvre, en laissant totalement ouverte la possibilité de rester sur le samedi matin ou l'éventualité de passer au mercredi matin. Avant d'en arriver à une telle décision, le groupe EELV demande à ce que tout ce qui entre en jeu dans cette réforme, avec les conséquences sur les enfants de notre commune, soit étudié au regard des quelques mois d'expérience que nous avons à notre disposition.

Nous demandons à ce que les évaluations soient menées non seulement d'un point

de vue quantitatif mais aussi de façon qualitative. Si nous avons des retours d'écoles où les activités périscolaires n'apportent pas grand chose, nous avons aussi l'exemple de réalisations particulièrement réussies - je songe à un atelier de confections de masques-sculptures mené à l'école Guy-Môquet dont le résultat est spectaculaire. À quoi cela tient-il ? À l'implication des équipes pédagogiques des écoles et des centres de loisirs ? Nous avons besoin de retours d'expérience. Et lorsqu'ils sont positifs, ils doivent se décliner dans toutes les écoles.

Tout le monde le déplore, mais il faut le redire : avec cette façon de se défausser sur les communes de ses obligations d'enseignement, l'État impose une réforme créatrice d'inégalités territoriales. Qui plus est, il fait peser sur les communes la charge de l'organisation du temps périscolaire. Il ne faut donc pas s'étonner que les mêmes communes évaluent le coût de cette organisation à l'aune de leurs finances, des dépenses qu'elles engagent déjà dans le cadre de leurs activités culturelles et sportives, et de celles que des changements importants d'organisation dans ces activités entraîneraient.

À titre d'exemple, nous savons que mettre la demi-journée de classe le mercredi matin empêcherait l'utilisation du centre du Bréau en période scolaire. Serait-il alors justifié de conserver ce centre, et à quel prix ?, dans les immobilisations de la

commune ?

Nous ne savons pas.

Par ailleurs, nous ne connaissons pas l'impact du choix du mercredi sur les associations ivryennes et les organismes municipaux qui proposent des activités sur le même créneau.

En revanche, nous savons que nous nous sommes engagés pour évaluer le dispositif voté l'an dernier sur 2 ans et que ce n'est pas au bout d'à peine un an que l'on pourra tout remettre à plat. Si l'on en vient à choisir le mercredi à la rentrée 2017, il faut que ce soit après avoir examiné, avec tous les intervenants et les élu-es, les conséquences de ce choix.

Or, la délibération qui nous est soumise ce soir n'aborde pas l'aspect financier des mesures qu'il nous est demandé de prendre.

Elle passe sous silence les conséquences sur le personnel communal de tels changements, comme si l'organisation du travail des centaines d'agents concernés pouvait être modifiée à discrétion. Elle ne dit rien des 30 % d'absentéisme qui touchent les animateurs, ni de la difficulté à les recruter (et dont rien ne dit que de choisir le mercredi permettrait de régler la question), ni de la question de leur formation et de leur évolution professionnelle. La conséquence en est que l'on

observe de très fortes inégalités entre les écoles ; mais est-ce le choix du samedi qui en est responsable ou le principe même de cette réforme ?

Autant de questions, autant de réponses qui sont encore à venir.

Ajoutons un dernier point. Sur nombre de sujets éminemment politiques, nous réfléchissons aujourd'hui à l'échelle de notre communauté d'agglomération ; demain à l'échelle du territoire. Pourtant, cette réforme, par la façon dont elle a été décidée, a fini par opposer les communes entre elles à partir du moment où parents, enseignants, animateurs pouvaient être répartis sur plusieurs communes autres que celle où les enfants sont scolarisés. Nous n'avons pas suffisamment pris en compte l'intérêt communautaire dans notre décision.

Ironie de l'histoire, on en arrive à ce que ceux qui se targuent de ne pas vouloir s'inscrire dans la « pensée unique » finissent par reprocher aux rares communes qui ont fait le choix du samedi matin d'être ultra-minoritaires. Pour paraphraser une déclaration restée dans les annales, « aurions-nous juridiquement tort parce que nous serions politiquement minoritaires » ?

Mais, au groupe EELV, nous ne sommes ni dogmatiques, ni les défenseurs d'un « village écolo-coco-gaulois » du samedi matin. Nous avons encore un an pour tout mettre sur la table, en particulier dans l'organisation des temps d'activité périscolaires, en recherchant des solutions simples, et malgré les disparités d'organisation qui existent d'une école à l'autre et qu'aucune réforme ne pourra gommer. Gardons-nous des TAP trop alléchants, de ces modules idéaux, merveilleux sur le papier, beaux comme l'Antique, mais impossibles à organiser. Si, dans le projet pédagogique, on inscrit une initiation aux langues vivantes, ainsi que cela est demandé dans la délibération, sont-ce des animateurs qu'il faut recruter, ou des professeurs de langue ? Et à quel prix devons-nous le faire ? Sommes-nous en mesure de réinventer ce que devrait être l'instruction publique, l'apprentissage des bases de la connaissance et la découverte du monde avec des TAP découpés en rondelles. Nous en doutons fortement.

C'est pourquoi le groupe EELV ne s'associera pas à cette délibération. Nous demandons, en revanche, que l'évaluation soit menée à son terme en même temps que le comité de pilotage du PEDT examinera, avec tous les acteurs concernés, les conséquences organisationnelles et financières d'une future organisation, quelle qu'elle soit. Et tout nouveau projet d'organisation des rythmes, toute décision qui se

fonderait sur un référendum, pour ne pas dire un plébiscite, pour asseoir sa légitimité serait, pour le groupe EELV, d'avance irrecevable.

Je vous remercie de votre attention.